

STENOGRAMME

39^{ème} Séance

du

22 janvier 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter des excuses : Mme BARDOTTO, Mme BENNAGHMOUCH et M. DENECHAUD donnent respectivement pouvoir à Mme ERHARD, M. MEISTERMANN et M. SPAETY. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne procuration à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 11 décembre 2017. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à faire en rapport avec les villes et villages fleuris. Nous étions honorés par le jury au mois de juillet dernier. Je viens de recevoir la sanction, donc le constat de son passage. Il y a plusieurs points à relever. Parmi les satisfecits, que le jury nous accorde et plus particulièrement depuis de nombreuses années, je lis : *« Colmar arbore les quatre fleurs et a su se remettre en question quand cela était nécessaire. De nombreuses rénovations urbaines ont été réalisées ces dernières années : avenue de l'Europe, création de carrefours, mais également un soin particulier a été porté au cœur historique de la Ville. Vous organisez des visites aux serres et des ateliers pédagogiques. Des plantations sont faites avec les scolaires et les jardins potagers sont créés par les écoles, le Conseil Municipal des enfants est très actif avec la création d'un massif de plantes aromatiques. Ces différentes actions ont été appréciées par le jury. Le jury a également apprécié la bonne transversalité des services et les rapports de coopération avec les bailleurs collectifs. Le patrimoine arboricole est important et bien géré avec un plan de gestion et un inventaire des espaces boisés urbains. Les arbres remarquables sont d'essences variées et sont référencés. Le fleurissement hors sol est réussi, notamment dans la vieille ville. La ville est propre tant sur le centre historique que sur les quartiers »*. Donc, les quatre fleurs sont maintenues suite à ce passage de la Commission avec les observations que je viens de relever. Cela fait 25 ans que nous occupons ce classement. Félicitations à nos équipes parce qu'elles ont su se remettre en cause pour présenter une autre image de la Ville de Colmar.

Cela étant dit, nous continuons avec le point 5 de l'ordre du jour avec le projet de budget primitif pour l'année 2018. Je vous l'avais résumé rapidement lundi dernier en Commissions Réunies. Il faut dire qu'il ne faisait pas l'objet d'un long débat. M. l'Adjoint, vous avez la parole.

5. Rapport de présentation – Budget Primitif 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Pour donner davantage de tissu à discuter à celles et à ceux qui ont envie de réagir sur la présentation du projet Budget Primitif 2018, je me propose de prolonger un petit peu en étant plus large sur la durée et en approfondissant davantage certains aspects, non seulement sur l'année 2018, mais également sur les années précédentes et de voir aussi déjà maintenant ce que pourrait être l'année 2019 parce que nous sommes dans les deux dernières années du mandat. Il est possible de faire une projection à ce titre, du moins pour la première année, l'année 2019, mais pour cela, il faut détailler de très près tous les paramètres que composent cette présentation budgétaire 2018.

Je me réserve une dizaine de minutes. J'essaie de m'y conformer avec au départ non seulement une projection sur les quatre premières années de l'actuel mandat, mais en regardant davantage en arrière pour voir ce que furent les années précédentes. J'ai pris une période de huit ans de 2010 à 2018 pour pouvoir asseoir d'une façon plus large l'implication budgétaire pour les Colmariens.

Partant de 2010, nous constatons que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 010 000 euros sur huit ans, soit une augmentation annuelle de 0,9 % pour les premières années. Mais depuis 2014, et M. l'Adjoint vient de le rappeler, la dépense publique est stable puisque nous l'avons maintenue à hauteur de 76 574 000 euros en 2014, et de 76 489 000 euros en 2018. Vous voyez que nous avons une stabilisation, du moins sur ces dernières années, avec une augmentation totale sur huit ans de quelque 5 millions d'euros.

Par contre, les recettes de fonctionnement augmentent sur la même période de 4 132 000 euros, ce qui crée bien sûr une différence par rapport au maintien des dépenses.

Le deuxième tableau porte sur la répartition du budget pour le personnel par rapport au budget des autres charges courantes. Vous remarquez encore que sur les cinq dernières années, pour les autres charges courantes, nous avons augmenté de 82 000 euros sur cinq ans. Pour le personnel, nous avons diminué de 168 000 euros, ce qui fait à chaque fois une différence de 0,15 point. Nous avons donc réussi à stabiliser globalement les dépenses de personnel, mais aussi les autres dépenses qui touchent la vie de tous les jours.

Nous continuons avec le tableau suivant où nous faisons le rappel de l'année 2017 sur l'année 2018. Les chiffres de l'année 2017 viennent d'être rappelés par l'Adjoint. Vous retrouvez ce tableau en page 12 de votre brochure avec une dépense de 76 489 000 euros pour 2017 et encore 76 489 000 pour l'année 2018, donc augmentation de 0 % des dépenses de fonctionnement.

Si nous continuons sur la planche suivante, nous avons l'évolution des recettes de fonctionnement. Vous voyez que de 2013 à 2018, la différence n'est pas grande. Par contre, de 2017 à 2018, il y a quelque 4 090 000 euros de recettes supplémentaires. La courbe du bas donne l'évolution des dotations de l'État où nous sommes en nette diminution puisque le total est de

4 355 000 euros. Malgré cette conjonction, en maintenant les dépenses, malgré les recettes en moins, pour les recettes supplémentaires, nous sommes arrivés à stabiliser l'engagement et la pertinence du budget de la Ville de Colmar.

Nous continuons avec les 4 090 000 euros de recettes supplémentaires où nous voulons que tout se passe en toute transparence. Si déjà nous disons que nous n'augmentons pas les taux fiscaux, faut-il également dire d'où viennent les recettes supplémentaires. Vous avez les recettes supplémentaires sur ce tableau. Elles sont réparties en trois chapitres. D'abord les revenus du domaine public, une stratégie de gestion plus appropriée et enfin, l'attractivité de la Ville de Colmar. Chaque fois au regard de cette énumération, vous avez les estimations en rapport avec les recettes supplémentaires.

Si vous voulez avoir des réponses plus précises, je peux vous les donner pour les 950 000 euros. Il y a 630 000 euros de par l'intégration des nouvelles rues dans le stationnement payant. Il y a 170 000 euros des tarifs de stationnement en alignant le tarif des parkings et en les uniformisant au parking public. Nous avons un meilleur rendement des nouveaux parcmètres, estimé à 150 000 euros.

En stratégie de gestion, la dépenalisation des amendes de police est évaluée à 268 000 euros. Je vous rappelle que l'amende normale l'année dernière était de 17 euros, nous l'avons montée à 25 euros. C'est vraiment le plancher des tarifs pratiqués par les villes de France. Je me réfère à un journal local qui avait donné les tarifs des différentes villes il y a trois semaines. Les tarifs vont de 30 à 60 euros. La moyenne nationale est de 35 euros. Nous sommes à 25 euros, donc je pense que nous n'avons pas exagéré dans cette proposition. Le produit escompté est de 260 000 euros, mais je rappelle également que ce n'est pas un euro en plus imputé à ceux qui ont toujours payé. C'est une amende qui ne concerne que ceux qui ont fraudé, qui n'ont pas payé le stationnement. On ne peut donc pas nous le reprocher parce que nous voulions également mettre fin à cet état des choses pour faire participer tout le monde au stationnement sur le domaine public. Nous avons également la taxe sur les locaux commerciaux vacants estimée à 200 000 euros. La redevance de la SCCU, la nouvelle convention, apporte un plus de 262 000 euros, soit un total de 730 000 euros.

Nous continuons avec l'attractivité de la Ville de Colmar pour un total de 959 800 euros, dont 600 000 euros suite à l'augmentation des bases imposables et fiscales, tant pour la taxe d'habitation que pour la foncière bâtie. Une augmentation de 2 % représente une recette supplémentaire de 600 000 euros sans toucher au taux, ce qui dénote l'attractivité de par la construction des nouvelles maisons d'habitation sur la Ville de Colmar. La DGF, le recensement, les 1 530 habitants supplémentaires ont une contrepartie sur la base du tarif qui est servi à travers la DGF. Elle est évaluée à 180 000 euros. Les recettes diverses sont de 179 800 euros. Le total est donc de 959 800 euros.

Le total général de ces trois rubriques est de 2 639 800 euros, ce qui correspond grosso modo à 7 points de fiscalité locale sans augmenter les taux.

Pour l'année 2018, c'est une exception, puisque nous arrivons en fin de concession de la convention de la SCCU. Sur la base d'une décision prise par le Conseil d'Administration, la SCCU répartit le solde entre tous les actionnaires. Le total du solde tourne autour de 3 millions d'euros. Comme la Ville de Colmar est présente pour environ 50 %, elle a le droit à la moitié, soit 1 450 000 euros.

Tout à l'heure je parlais des charges de fonctionnement, nous les avons ici. Bien sûr, ce ne sont pas les années 2017 et 2018, mais ce sont les derniers résultats connus qui viennent de la Direction Générale des Collectivités Locales, soit l'année 2016. Sur la base de cette année 2016, le coût de fonctionnement à l'habitant de la Ville de Colmar est de 1 016 euros si l'on devait additionner les 638 euros du personnel, les 221 euros des achats, les 21 euros pour les comptes agents, tout ce qui est bleu, les 113 euros des subventions et les 23 euros des frais financiers. Par rapport à la moyenne nationale de 1 411 euros, le différentiel est de 395 euros. Si je devais multiplier ces 395 euros par la population colmarienne, c'est une dépense en moins de 27 millions d'euros pour les Colmariens à travers la multiplication de ce différentiel.

Je peux le présenter d'une autre façon sur le tableau suivant où nous retrouvons Colmar avec un encadré en rouge, la dernière commune étant Cannes. Vous voyez la différence, Colmar est à 1 016 euros et Cannes est à 2 583 euros. Si je devais faire la moyenne, elle est 1 673 euros. La différence ne serait donc pas seulement de 24 millions d'euros, mais serait beaucoup plus élevée, atteignant 45 millions d'euros, rien que pour le coût de fonctionnement, soit presque deux budgets chez nous par rapport à Cannes.

Nous parlions également tout à l'heure de ce qui a été rabaissé par l'État en dotations de fonctionnement. Sur les quatre années, nous arrivons à un total de 4 084 000 euros, correspondant à l'addition du 0,67, des deux fois 1,67 et du 0,83. Pour 2018, le Président s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de rabaissage supplémentaire. OK, prenons-en note, c'est déjà une bonne nouvelle, mais pour l'année prochaine, nous ne le savons pas, nous verrons le moment venu de quelle façon seront traitées les collectivités territoriales.

Nous continuons avec les dépenses d'investissement. Vous avez les investissements engagés depuis 2010 jusqu'en 2017, à travers les résultats du compte administratif. Nous n'avons pas encore approuvé le compte administratif 2017, mais le montant est réel. Il est de 33 296 000 euros. En prévision pour 2018, la projection est de 37 millions d'euros. Ce qui me fait dire que nous nous étions engagés à investir entre 38 et 40 millions d'euros. Si je fais le compte à rebours en partant de l'année 2010 jusqu'à l'année 2018, nous arrivons à 40 millions d'euros. Nous sommes donc légèrement supérieurs par rapport à ce que nous avons prévu, ce qui donne également un engagement d'investissement à l'habitant de 586 euros alors que la moyenne nationale tourne autour de 320 euros. Donc encore une fois un résultat presque multiplié par deux par rapport aux autres communes, ce qui veut encore dire qu'en un an, nous investissons deux fois le budget des autres villes en tenant compte du ratio/habitant des communes concernées.

Le tableau suivant est une autre présentation des dépenses d'investissement. En bleu, vous avez ce qu'est la Ville de Colmar. En rouge, vous avez ce que sont les moyennes des autres villes de France de l'importance de Colmar. Vous constaterez que de 2010 à 2016, soit 3 915 000 euros, nous avons surinvesti à Colmar quelque 105 millions d'euros par rapport aux autres villes, soit plus de deux années d'investissement supplémentaire par rapport aux autres agglomérations de notre pays.

Nous continuons toujours avec les dépenses d'investissement, mais présentées d'une autre façon. Là, vous l'avez toujours par habitant jusqu'en 2017 sur la base des comptes administratifs. Pour 2017, remarquez où nous arrivons avec les 418 euros. J'ai ajouté les années 2017 et 2018. L'année 2017 est indiquée dans les deux colonnes en bleu à droite. Pour l'année 2017, à la place de 418 euros, nous serons à 474 euros. Prévisionnellement, pour l'année 2018, on serait à 514 euros. Vous voyez, dans la gamme des investissements des villes de France, c'est encore une communication de la Direction Générale des Collectivités Territoriales. On ne peut donc pas nous opposer que nous inventons des chiffres puisque nous les avons puisés dans la nomenclature nationale en rapport avec l'activité des communes.

Nous continuons avec le point 6. L'Adjoint en a parlé, la dette moyenne des autres villes est de 1 430 euros. Seulement là, il s'agit de l'année 2016. Or, en 2018, nous sommes à 935 euros ce qui nous donne une latitude supplémentaire de quelque 35,5 millions d'euros. Ce n'est pas comparable puisque nous n'avons pas le résultat des autres villes pour l'année 2018, mais même avec un décalage de deux ans, nous avons une latitude de plus de 35 millions d'euros à disposition si besoin était. Mais ce n'est pas moi qui vais vous proposer de nous endetter jusque-là ! Nous allons nous endetter uniquement en fonction de ce dont nous avons besoin.

Nous continuons avec la planche n° 8 où vous avez deux courbes. Je reviens sur les 935 euros par habitant prévisionnellement au 31 décembre 2018. Vous avez le montant de 2013. J'ai ajouté celui de 1995 : nous étions à 950 euros. Donc en 1995, la dette à l'habitant était légèrement plus élevée par rapport à la dette d'aujourd'hui malgré tous les investissements réalisés.

Le deuxième paramètre important est qu'il faut savoir ce que coûte cette dette à l'habitant par rapport à l'habitant. Ce sont les frais financiers. La courbe du haut indique 1,28 %, 1,31 %, 1,37 %, 1,35 %, 1,16 % et 1,34 %. Ce pourcentage représente la consommation par rapport au budget de fonctionnement. En d'autres termes, pour l'année 2018, nous prévoyons de devoir payer des frais financiers qui représentent 1,34 % du budget de fonctionnement. Ce taux était de 1,28 % en 2013. En 1995, ce taux n'était pas de 1,28 %, mais de 5,13 % pour payer les intérêts. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui et prévisionnellement pour l'année 2018, on est à 1,34 % alors qu'en 1995, on était à 5,13 %, ce qui fait 4 fois moins en 2018 par rapport aux frais financiers de l'année 1995. Cette différence est énorme. Rien que la différence entre la moyenne des intérêts produit déjà une économie annuelle de quelque 861 000 euros. Ce n'est pas rien. Pour nous tous, bien sûr, c'est nous qui gagnons cet argent, mais cela augmente d'autant notre autofinancement pour investir davantage en empruntant moins. Ce n'est pas bon pour les banques, mais elles sont toujours là pour nous dépanner lorsque

cela est nécessaire. En ce moment, on négocie assez bien également avec les banques puisque les communes lâchent de plus en plus dans leurs investissements, ce qui fait que les banques courent après le client. C'est donc le moment de négocier de meilleures conditions dans la mise à disposition des crédits d'emprunt.

S'agissant d'emprunt, vous avez vu les normes que veut appliquer le Premier Ministre concernant la durée d'amortissement des emprunts. Il ne faut pas être supérieur à 12 ans en capacité de remboursement, ce qui veut dire que pour le budget de fonctionnement, il faut calculer le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser les annuités. Nous avons 63 millions d'encours. Combien de temps faudrait-il pour rembourser cet encours ? Vous avez le résultat, c'est 3,8 années. Jean-Pierre BECHLER va encore dire que je divise des années avec des virgules, mais c'est quand même la formule. Il faut 3,8 années pour rembourser les 63 millions d'euros d'encours. C'est à comparer avec ce que vous voyez sur ce tableau. Nous sommes très loin des 12 années de norme préconisées par le Premier Ministre. Nous sommes donc relativement à l'aise pour signer la convention avec l'État puisque nous sommes dans les clous pour le coût du budget de fonctionnement et également pour la durée d'amortissement des emprunts.

Nous pouvons encore continuer avec une explication supplémentaire puisque nous cherchons toujours à comparer l'inflation par rapport à l'augmentation des taux. Sur cette période, nous avons un différentiel de quelque 11 points entre l'addition de l'inflation par rapport à l'augmentation des taux. Nous sommes remontés jusqu'à l'année 2008 pour arriver à 2018. Sur ces 10 ans, ce différentiel de 11 points traduit une économie de 2 955 000 euros. C'est également une économie pour le contribuable.

S'agissant des contributions par habitant, ce sont toujours des indications utiles. Vous avez Colmar, c'est toujours sur la base de 2016, pour ce qui est des premières années. Par habitant en fiscalité directe, donc taxe d'habitation et foncière bâtie, Colmar est à 419 euros. À titre d'indication, Mulhouse est à 464 euros, Strasbourg est à 566 euros, ce qui fait une économie pour les Colmariens de 3 126 000 euros vis-à-vis de Mulhouse et de 10 millions d'euros par rapport à Strasbourg. En 2013, nous avons laissé faire un audit pour avoir une vision, pour savoir ce que sera demain en matière de gestion, le cabinet Localnova a été mandaté de notre part pour faire cette analyse. Déjà à l'époque, l'actualité 2014-2020 a été projetée par ce cabinet comptable avec la modification du pacte financier avec l'État. Le constat est que l'État se désengage et réduit drastiquement ses contributions (DGF), l'État crée de nouvelles charges (gestion CNI, passeports et Pacs), l'État renforce les dispositifs de péréquation et revalorise les barèmes salariaux des fonctionnaires territoriaux, spécialement des catégories B et C. Parallèlement, la commune doit faire face au glissement naturel des dépenses, notamment de personnel, à la faible croissance économique et à une faible revalorisation de ses produits à base fiscale. Rien que là encore, c'est une différence puisque rares sont les communes qui voient la base imposable augmenter de près de 2 % en un an. C'est vraiment exceptionnel, mais je pense aussi que cela traduit l'attractivité de la Ville de Colmar.

S'agissant de l'analyse Localnova de 2013, les tableaux suivants indiquent sa projection. Nous avons d'abord une prévision des recettes et des dépenses. Depuis l'année 2014, recettes 96 millions d'euros, dépenses 75 millions d'euros, et ainsi de suite. Le pointillé rouge représente la capacité d'autofinancement. Vous vous apercevez que l'autofinancement de 10 944 000 euros en 2014 a été amené à 3 950 000 euros dans la prévision de Localnova, soit une diminution de 7 millions d'euros. On pouvait avoir peur, on se demandait comment s'en sortir avec de telles perspectives. Je pense pouvoir dire qu'il n'est pas interdit de savourer son plaisir. La planche suivante indique la différence. J'ai repris la planche précédente avec le pointillé rouge en indiquant la réalité colmarienne en pointillé bleu. Nous étions à 13 564 000 euros en 2014 et nous sommes à 16 774 000 euros alors que Localnova a laissé supposer qu'en 2018 nous serions à 4 534 000 euros. Nous sommes à 16 706 000 euros en ce qui nous concerne. Il y a donc déjà un différentiel de 12 millions d'euros en autofinancement par rapport à ce qui était prévu par le cabinet comptable. Je dis qu'il faut avoir le courage de savourer son plaisir, c'est mon cas personnel. En chiffres bleus en haut, vous avez la projection de ce qu'étaient les dépenses et les recettes prévues. Vous constaterez la même différence au bout de l'année 2018.

L'année 2019, ce sera pour l'année prochaine, mais prévisionnellement, cela se présente plutôt bien. Pour en parler, je vous invite à prendre la page suivante. Pour 2019 puisque le budget 2018 vous a été présenté, soit vous l'acceptez, soit vous le refusez, soit vous vous abstenez. Pour moi, la situation est claire. 2018 est une excellente année pour la Ville de Colmar. C'est la première fois dans l'histoire de Colmar que nous arrivons à un taux d'autofinancement de 47 % alors que généralement, nous plafonnions à un tiers entre 30 et 33 %. Pour 2018, nous serons à 47 %. Naturellement, les 1 450 000 euros de la SCCU y sont pour quelque chose, mais ce n'est pas suffisant pour faire cette différence. Vous avez remarqué qu'à côté, il y a d'autres recettes. Quelles perspectives pour l'année 2018 ? D'abord, quid des décisions de l'État pour la DGF et la compensation de la taxe d'habitation ? D'après le Président, les collectivités territoriales seront compensées à l'euro près. Il faut faire confiance puisqu'il l'a dit et les contrats vont être signés dans ce sens. Seulement, on connaît également la durée des contractualisations. On ne sait pas encore ce que va donner la DGF. Pour 2018, la DGF a été maintenue à son niveau de l'année 2017, mais qu'en sera-t-il de l'année 2019 ? Deux questions importantes se posent.

Plus localement, quelle est la situation pour les frais de fonctionnement ? L'inflation prévisionnelle peut être estimée à 1 %, nous avons un budget de fonctionnement de quelque 76 millions d'euros x 1 %, c'est donc une charge supplémentaire de 760 000 euros qu'il faudrait assumer. À côté, il y a aussi des recettes. L'actualisation des bases pour l'année 2018 est de 2 %. Je suis resté un peu en dessous 1,5 à 2 % ce qui ferait une recette supplémentaire de 600 000 euros sans toucher au taux. S'agissant de l'actualisation du recensement, nous ne ferons pas le bond de l'année 2018 avec la population colmarienne, mais nous allons recenser quelques centaines d'habitants supplémentaires. Donc à la place de 180 000 euros de recettes supplémentaires, j'ai mis 100 000 euros et 60 000 euros de différentes

recettes possibles. En d'autres termes, le supplément des charges peut être assumé par le supplément des recettes, ce qui me fait dire que sauf mauvaise surprise venant de l'État, on peut partir du principe que même pour l'année 2019, nous arriverons encore à geler une nouvelle année les taux fiscaux, les recettes de fonctionnement étant là.

Ce n'est pas suffisant. Il faut aussi voir les travaux d'investissement. En 2018, c'est un rappel de 37 millions d'euros. Autofinancement 2018, on est à 17 320 000 euros, mais on n'aura pas cet autofinancement en 2019 puisque nous n'aurons pas les 1 450 000 euros de la SCCU. L'excédent de fonctionnement reporté sera inférieur par rapport à l'excédent reporté que vous avez dans le budget pour l'année 2018 de quelque 7,5 millions d'euros. Je prévois de tourner autour de 6 millions d'euros, soit une perte d'autofinancement de 1,5 million d'euros, donc un total de 2 950 000 euros. Comme l'Adjoint vient de le rappeler tout à l'heure, pour l'année 2018, on est en dessous du quota des emprunts habituellement engagés les années précédentes. Généralement, nous tournions autour de 8,5 millions d'euros. Pour l'année 2018, nous sommes à 5,8 millions d'euros, soit un delta de 2,7 millions d'euros qui permet de retrouver le même financement que l'année dernière à quelque 250 000 euros près. On devrait s'en sortir toujours sur la base du même investissement que celui de l'année 2018.

Voilà ce que je voulais vous dire, cela sort un peu de l'ordinaire et prolonge autrement la discussion budgétaire en regardant davantage dans le rétroviseur, mais en voyant également le futur. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. l'Adj. JAEGY : C'est inédit.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il faut toujours innover. Il ne faut pas se limiter au budget, mais aussi voir ce que sera l'année prochaine.

Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. J'ai oublié de poser la question la semaine dernière à propos des dividendes que vous allez retirer au chauffage urbain par rapport à cette provision pour gros travaux qui n'aura pas lieu d'être. Je m'inquiète quand même. Y avait-il des travaux à faire ou seront-ils passés à la trappe pour abonder le budget de la Ville de Colmar alors que des investissements très lourds sont prévus dans la DSP à venir ? On peut se poser la question de savoir comment on arrive à retirer par miracle 1 450 000 euros au chauffage urbain. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, cela n'a aucun rapport puisque ce ne sont pas 1 450 000 euros, mais près de 3 millions d'euros, c'est le solde de la gestion des 25 dernières années. La nouvelle convention intègre les travaux à faire et prévoit les crédits permettant d'investir. On ne finance pas les nouveaux travaux à travers le solde de l'ancienne exploitation. Cela n'a donc aucune incidence. Ce qui était prévu comme travaux sera exceptionnel parce que l'on prévoit même de changer de registre. Ces travaux seront financés à travers le nouveau contrat.

M. WAEHREN : Bien, dont acte.

M. le Maire MEYER : Je peux vous rassurer là-dessus. Le Président aurait pu vous répondre, mais il ne pouvait pas répondre autrement que ce que je viens de dire.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Merci pour ces dix minutes qui nous ont tous paru très, très courtes.

Comme chaque année, le budget que vous nous proposez est exceptionnel. Sur le papier, je vous le concède, les chiffres sont flatteurs. Malgré les baisses de dotation, les recettes de fonctionnement progressent et pour cela, nous devons remercier le Président de la SCCU qui nous verse près de 1,5 million d'euros de dividendes, vous nous l'avez rappelé, et les automobilistes colmariens ou non vont cette année nous reverser près de 2 millions d'euros supplémentaires au titre du stationnement. Merci beaucoup, Monsieur le Président de la SCCU et merci beaucoup à tous les automobilistes de compenser la baisse de dotation de l'État.

Comme d'habitude, ce budget est beaucoup plus contrasté que tous les qualificatifs dithyrambiques dont vous l'affublez. Comme d'habitude, les projets que vous nous présentez sont souvent intéressants et souvent demandés depuis des années par vos oppositions successives, je pense au réaménagement du Quartier Bel Air-Florimont ou à la construction d'une salle d'athlétisme couverte. Comme quoi, avec un peu de patience, on obtient parfois ce que nous demandons.

Mais, ce qui est moins visible sur le papier et c'est également récurrent dans vos budgets successifs depuis que vous êtes Maire, c'est le quotidien des Colmariens pour pouvoir faire tous vos investissements et afficher fièrement des taux d'autofinancement élevés, c'est le fonctionnement de la Ville qui est réduit à la portion congrue. D'ailleurs, la marque de fabrique colmarienne, comme vous le dites, est la comparaison des ratios financiers par habitant entre Colmar et la moyenne nationale. C'est pouvoir construire sans se poser la question de l'utilisation de ce que l'on construit. C'est aménager des locaux de répétition par exemple au Centre Europe sans qu'ils n'aient jamais été utilisés. Idem pour la ludothèque, c'est construire une salle de concert, le Grillen et baisser les moyens des associations qui y programment des concerts. C'est organiser de l'animation périscolaire a minima. Mais cela, nous vous le disons chaque année et cela ne vous intéresse pas.

Ce qui est symptomatique des budgets que vous nous présentez chaque année est la politique de stationnement qui revêt cette année une attention particulière de la part de nos concitoyens. Le stationnement, son coût et la répression des infractions figuraient dans le PDU – le fameux PDU. Il s'agissait des axes 5 et 6, mais cela faisait partie d'un ensemble qui avait un but, celui de réduire la part modale de la voiture et d'augmenter celle des autres modes actifs et collectifs : la marche, le vélo et le bus, pour que la vie en ville soit plus agréable. Mais, vous avez choisi non pas d'utiliser la variable du stationnement pour moduler les choix de mobilité, mais comme variable d'ajustement du budget. La précipitation pour la verbalisation des contrevenants de la rue de Turenne en est une illustration. Vous ne voulez pas qu'il y ait moins de voitures en ville, vous voulez qu'il y en ait plus,

touristes inclus et que les automobilistes utilisent toutes les places de parking dans les rues et dans les silos pour pouvoir construire de nouveaux parkings avec les recettes de fonctionnement induites. Depuis 2012 avec le projet de parking de la Montagne Verte, nous aurons dépensé quasiment autant en parkings et en silos que pour le Musée Unterlinden. Après, vous nous dites que la réouverture de la ligne Colmar/Fribourg est trop chère, mais bon, c'est une autre histoire. Cette gestion du stationnement reflète votre vision de Colmar : un centre-ville dédié au tourisme et une périphérie pour les habitants qui sont invités à vivre et à consommer en périphérie dans des zones commerciales. La colère des médecins et des personnels soignants qui doivent payer 300 euros par an pour pouvoir soigner leurs patients n'est que la partie visible de toutes les professions libérales qui veulent aussi quitter le centre-ville, sans compter les logements transformés en gîte ou loués sur différentes plateformes. Mais, c'est peut-être le prix à payer pour arriver à 3,5 millions de touristes par an, mieux que Paris si l'on fait le ratio par habitant, nous dites-vous. Je n'ai rien contre le tourisme, je le précise, au contraire et je suis convaincu que c'est un élément très important de l'économie locale, mais il serait peut-être intéressant de réfléchir à la qualité du tourisme que nous voulons et par exemple, se poser la question : pourquoi le Musée Unterlinden – 42 millions d'euros d'investissement – n'arrive-t-il pas à réaliser ses objectifs de fréquentation ? Vous vous comparez à Paris en termes d'attractivité touristique, mais ce n'est pas le seul domaine où vous faites aussi fort que la capitale. Une des solutions alternatives à la voiture individuelle est l'autopartage. Depuis une dizaine d'années, Auto Autrement qui est devenu Citiz propose des voitures à Colmar. Dès le départ, alors que des municipalités offraient des emplacements des véhicules, Colmar a été la ville qui demandait la plus forte redevance – plus que Strasbourg où Citiz est très développé. Mais, les 280 euros demandés annuellement ne vous suffisent plus, vous en voulez aujourd'hui 2 000 euros pour un emplacement place des Catherinettes. Pourtant, ce service permet aux habitants du centre-ville de se passer de voitures personnelles libérant du coup de l'espace sur la voie publique et réduisant le trafic automobile. Le soutien à ce dispositif pourrait être inclus à l'Agenda 21 et aurait toute sa place dans le rapport du développement durable. Mais ce rapport, comme celui du PDU, n'est pas à l'ordre du jour et est bien loin des préoccupations budgétaires qui vous intéressent ce soir.

Vous l'aurez compris, et ce n'est pas une surprise, le budget que vous nous présentez ce soir ne nous satisfait pas et nous voterons contre.

Cependant, je vais quand même terminer mon propos en vous posant deux questions. Vous dites que le parking Bleylé contribuera à l'augmentation des recettes de stationnement de 1,26 million d'euros cette année. Je voulais savoir sur quel taux d'occupation de ce parking vous basez cette estimation. S'agissant du parking de la Montagne Verte, le prochain gros dossier des années futures, vous souhaitez un parking de 800 places pour 20 millions d'euros, dont 5 millions d'euros d'aménagement paysager en surface. Or, le coût d'une place de parking enterré – il suffit de faire une petite recherche sur Internet – est de 25 000 euros. En plus, la nappe n'est pas très profonde à cet endroit. Donc, le budget que vous nous annoncez ne correspond pas aux travaux prévus. J'aurais aimé savoir quel choix vous ferez. Réduire le nombre

de places, réduire vos ambitions sur l'aménagement paysager ou augmenter l'enveloppe budgétaire de l'ensemble ? Merci pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues. Je me prononce au nom du groupe que je représente. Je serai bref après l'intervention bien détaillée de M. HILBERT. Vous qualifiez votre budget prévisionnel de dynamique et ambitieux, c'est vrai en grande partie. Notre constat est que ce budget est motivé en partie par des promesses électorales qui ne sont pas les nôtres, par une forte demande d'abnégation des salariés de la Mairie, toujours plus avec moins de moyens et une politique de récupération financière pour neutraliser la baisse des dotations de l'État via des dispositifs qui pénalisent dans certains cas indirectement les Colmariens. Cela a été évoqué par M. HILBERT.

Alors, même si dans l'absolu, nous pouvons nous entendre sur des investissements et projets, Colmar veut effectivement bouger, comprenez ou souffrez que notre groupe ne puisse être totalement en phase avec votre marque de fabrique. De fait, notre groupe s'abstiendra. Cela ne vous empêchera nullement de mener à bien vos objectifs vivement réfléchis, car vous n'oubliez jamais de rappeler que c'est l'équipe majoritaire qui gère Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre intervention ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Comme d'habitude, j'interviens après les propos de M. HILBERT concernant le budget. Comme d'habitude, je vais dire que je suis vraiment très heureux de faire partie de cette équipe, mais cette fois, je vais allonger mon propos. Cela fait cinq fois, Monsieur le Maire, que vous êtes réélu, cela fait cinq fois que vous présentez un programme que vous réalisez, bon la quatrième fois, c'était peut-être un peu court, mais cela fait cinq fois que les Colmariens vous font confiance. Si les Colmariens font confiance, c'est qu'ils savent que ce que l'on fait a été dit auparavant et budgété. Je comprends parfaitement qu'il est extrêmement difficile d'être dans l'opposition lorsqu'on présente des budgets de cette manière. Je suis chef d'entreprise, d'autres dans la salle le sont également, on aurait presque envie d'applaudir, Monsieur le Maire. Ce n'est pas une question de doléance ou d'aisance, mais c'est parce que c'est comme cela, c'est la vérité, il faut dire ce qui est.

M. HILBERT parle par exemple du tourisme, je vais y revenir parce que c'est quand même un dossier que je connais par cœur. En 20 ans, dites-moi qui a fait mieux que Colmar, dites-moi où c'est, dites-moi quelle est la ville sans augmenter sa dette à faire tous les programmes et si vous voulez que je les énumère, j'ai toute une liste. Mais je vous faire grâce de les énumérer parce qu'en 20 ans, M. HILBERT, quand le tourisme fait un bond de 800 000 à 3,5 millions. Quand on a réalisé tout ce qu'on a réalisé sans demander plus aux Colmariens, en ayant fait de Colmar une ville attractive, en ayant fait de Colmar une ville qui se porte très bien économiquement avec un secteur d'une industrie non délocalisable, il faut bien le comprendre. Alors, vous pouvez taper comme vous voulez sur le tourisme, mais seulement, le tourisme fait en

sorte que le Colmarien profite également de tous les investissements réalisés. Je vais parler de quoi ? Des musées ? Du Musée Unterlinden, un chantier magnifique. Je vais parler de quoi ? Des travaux réalisés dans les différents quartiers ? De quoi vais-je parler ? Je vais également parler de ce qu'apporte la Ville de Colmar aux propriétaires qui renouvellent leur immeuble. Je peux énumérer pendant une demi-heure ou une heure tout ce que nous avons fait et cela, vous ne voulez pas l'admettre. Vous ne pouvez pas l'accepter pour la simple et bonne raison que c'est nous qui le faisons.

M. le Maire MEYER : M. RENIS, ils sont dans l'opposition. Nous sommes en république, il faut laisser dire aux uns et aux autres ce qu'ils ont envie de dire !

M. l'Adjoint SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : Je voulais répondre à M. HILBERT pour ce qui est des parkings. Le parking Bleylé en est à ses débuts. On vient de l'inaugurer il n'y a pas très longtemps et la progression est assez normale. D'après les chiffres que nous avons, il progresse doucement et servira les prochains temps à beaucoup de personnes qui prennent le train et qui vont, comme vous le savez, à Strasbourg et à Mulhouse et même comme parking.

S'agissant de la politique du stationnement à Colmar, ce n'est pas une politique mercantile, mais une politique d'organisation du stationnement. Vous le savez comme moi. Comme a dit M. RENIS, je dirais d'abord que si les villes moyennes n'ont pas de tourisme ou quelque chose de spécial pour attirer les individus, elles meurent. Il n'y a qu'à voir la liste de toutes les villes qui souffrent au niveau de l'activité économique. Le tourisme est une chose importante. Je n'ai pas dit que c'était la seule, mais nous avons la chance d'avoir une ville hautement touristique et reconnue à travers l'Europe, voire le monde. Ce n'est pas moi qui le dis, je vois ce que disent les individus. Effectivement, nous en subissons peut-être les inconvénients, mais c'est néanmoins un atout pour tout ce qui est commerces et pécuniaire à tous les niveaux, donc c'est très important. Le tourisme est important. Par contre, il faut gérer le stationnement. On le gère aussi avec pas mal de parkings gratuits. Vous le savez, il y a des parkings gratuits tout autour de la ville – je ne vais pas les nommer, vous les connaissez. Vous avez aussi des commerçants qui vous donnent la possibilité de stationner gratuitement.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER, entre midi et deux heures, le stationnement est gratuit à Colmar.

M. l'Adj. SISSLER : Voilà, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes. À Colmar, c'est gratuit entre midi et deux heures, sauf la gare. Vous avez des stationnements-minute. Nous en avons donné pas mal dans des coins de Colmar qui n'étaient pas spécialement des coins touristiques, spécifiquement. Donc, c'est une organisation générale et franchement, quand on se promène à travers d'autres villes, on s'aperçoit qu'on a quand même la chance d'avoir des parkings pas loin du centre-ville. Alors, c'est sûr que l'on peut marcher, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais enfin, il y a beaucoup de personnes qui cherchent un parking.

S'agissant de la somme des 300 euros que vous critiquez, cela fait un euro par jour sur l'année, même pas. Je crois que ce n'est pas excessif. Le Maire l'a rappelé, concernant la dépenalisation, 25 euros, ce n'est pas le maximum. Paris, ce n'est pas Colmar. Vous parliez de Paris. Vous dites : « Vous croyez qu'à Colmar, on est comme à Paris ». Non à Paris, Mme HIDALGO est toute contente de cette dépenalisation parce qu'ils sont à 50 euros. En l'espace de 22 jours, elle a ramassé pas mal d'argent parce que 9 %, voire 13 % des personnes payaient le parking à Paris. Comme l'a rappelé le maire, si vous êtes dans les clous, vous ne payez pas de FPS.

Je crois donc que c'est un faux procès. Évidemment, vous inventez de petites histoires pour essayer d'alimenter la chose, je ne suis pas d'accord.

M. le Maire MEYER : J'ajoute quand même que pour la rue de Turenne, il y a eu une maladresse.

M. l'Adj. SISSLER : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Il faut le dire.

M. l'Adj. SISSLER : Je l'ai reconnu dans la presse. On m'a prévenu le soir, je suis tombé des nues. J'ai dit : « C'est dommage, on va réparer la chose ». On arrive quand même à se parler, mes chers collègues.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, mes chers collègues, je vais répondre de manière globale, notamment à M. HILBERT parce que j'ai vraiment envie de tordre le cou à cette impression qu'il a voulu donner aujourd'hui – ce n'est d'ailleurs pas la première fois –, de dire qu'il y aurait d'un côté les chiffres et le budget, et de l'autre la réalité de la vie quotidienne des Colmariens. Parce que précisément, le budget qui est présenté ce soir, comme c'était d'ailleurs le cas des précédents budgets, est centré sur l'amélioration de la vie quotidienne des Colmariennes et des Colmariens et sur le développement du cadre de vie. C'est l'élément central de tout le budget et de tous nos investissements. Au travers d'un certain nombre d'exemples, je vais essayer de vous le démontrer. C'est le budget de l'attractivité de la ville, c'est le budget – je l'ai dit – de la vie quotidienne des Colmariens, c'est aussi le budget du meilleur service rendu au meilleur coût. À Colmar, lorsqu'on investit un euro, c'est un euro utile, sans gaspillage de l'argent public pour le quotidien de nos concitoyens et dans le respect – évidemment, mais c'est important de le souligner – des engagements électoraux que nous avons pris en 2014.

On a parlé des 37 millions d'euros d'investissement de travaux d'équipement, c'est considérable. C'est là où je vais vous citer un certain nombre d'exemples qui touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens et c'est l'objectif. Je pourrais prendre l'exemple de la voirie : 6,7 millions d'euros investis en matière de voirie. C'est quoi concrètement ? Ce sont des rues embellies, c'est de la sécurité supplémentaire sur nos voies, ce sont des pistes cyclables créées, ce sont des trottoirs améliorés, ce sont des espaces verts créés. Regardez l'exemple de la rue Schwendi dont tout le monde se félicite – à juste titre –, c'est magnifique. On a créé des pistes cyclables, on a sécurisé les voitures, les piétons et les vélos et en plus, on embellit.

M. le Maire MEYER : Il y a aussi la rue des Nénuphars.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : La rue des Nénuphars, aussi, mais il y a plein d'exemples. La Place du Saumon est prévue au titre du budget 2018. Ce sont 6,7 millions d'euros d'investissement en matière de voirie. C'est le cadre de vie des Colmariens. En plus, on peut dire que ces investissements se font dans tous les quartiers. On aura des travaux de voirie dans tous les quartiers de Colmar. Personne n'est oublié, ce sont des investissements qui touchent à la vie quotidienne de tous les Colmariens, de tous les niveaux, de tous les âges et dans tous les quartiers. C'est du travail pour les entreprises, donc c'est bon pour l'emploi. Là encore, on peut dire que tout le monde s'y retrouve.

Le budget 2018, c'est également des investissements pour les sportifs, les jeunes, la culture et le développement durable. Améliorer le cadre de vie de nos concitoyens passe notamment par le développement des espaces verts : création de nouveaux espaces verts. On en a pour 557 000 euros dans le budget pour la végétalisation de la Ville. Je peux citer le futur parking de la Montagne Verte. C'est enfouir des voitures en souterrain pour créer un espace de vie, un espace vert, un espace collectif. Cela touche la vie quotidienne des Colmariennes et des Colmariens. C'est l'habitat, c'est la poursuite de la requalification urbaine avec l'ANRU qui permet d'améliorer la situation au quotidien de personnes qui vivent dans des immeubles. Le logement, c'est le vivre ensemble. C'est aussi un moyen de garantir la paix sociale dans l'intérêt de tout le monde. C'est du quotidien. Le cadre de vie et les investissements que nous faisons, c'est également les différents festivals. Vous savez que dans beaucoup de villes aujourd'hui, pour des questions de contraintes budgétaires, des festivals sont supprimés. Ce n'est pas le cas à Colmar qui est une ville festive. On fait la fête, on bénéficie de ces moments-là. C'est important pour le vivre ensemble. Les Colmariens sont concernés. La Nuit multicolore, c'est pour les Colmariens. Le Festival de jazz, c'est pour les Colmariens. Le Festival du cinéma, c'est pour les Colmariens. La Summer night, c'est pour les Colmariens. Le Festival international de musique, c'est également pour les Colmariens. Arrêtez de faire semblant que nous ne nous intéressons qu'aux touristes comme vous l'avez dit ou aux uns et aux autres. C'est aux Colmariens et aux Colmariens d'abord.

C'est également permettre au travers de différentes manifestations culturelles et de soutien à des associations de permettre l'accès à la culture à nos concitoyens. Par exemple, ce budget consacre 1 678 000 euros pour le développement et l'amélioration des structures à vocation culturelle. Vous avez parlé du Grillen, on a là un lieu extraordinaire, régulièrement plein dans une ville de 70 000 habitants, qui rassemble régulièrement, même en pleine semaine, 400 ou 500 jeunes participants à des concerts. J'ai eu l'occasion – avec grand plaisir – d'y participer régulièrement, c'est magnifique. Arrêtez de faire comme si cela n'existait pas. C'est le cas ici à Colmar.

On peut également citer l'effort considérable fait pour la jeunesse. Ce sont par exemple 2,3 millions d'euros pour la création de périscolaires à côté de Brant. C'est 1,2 million d'euro pour les écoles maternelles et primaires. C'est du concret. Là encore, ce sont les enfants colmariens, personne d'autre. Ce sont 545 000 euros pour la cantine Bel Air. C'est également toute la politique

menée pour le bilinguisme parce qu'on considère que c'est un point extrêmement important.

Le budget 2018, c'est aussi une politique pour les sportifs colmariens. Ce sont 2 millions d'euros pour le gymnase du Grillenbreit. C'est plus d'un million d'euros pour les équipements sportifs et les subventions aux associations et aux différents clubs.

Le budget 2018, c'est aussi un million d'euros pour les nouvelles technologies parce que c'est important la modernisation du fonctionnement administratif au niveau numérique.

Je pourrais également citer les 2,8 millions d'euros d'engagement avec des points précis qui participent à l'amélioration du pouvoir d'achat, la prime pour la rentrée scolaire, l'aide à l'achat de vélos, l'aide aux tablettes et l'aide au permis de conduire. C'est important le permis de conduire, un certain nombre de communes sont en train de nous imiter. Ce sont encore des engagements et des réalités vécues par les Colmariens et pour les Colmariens. Ne faites pas semblant, M. HILBERT, que nous n'agissons pas au quotidien pour les Colmariens parce que c'est faux.

Je pourrais évidemment multiplier les exemples, parler de l'attractivité du centre-ville et j'en termine par là. Vous savez, je pourrais vous renvoyer au journal Les Échos, ce n'est pas nous qui le disons, ce n'est pas Le Point Colmarien, c'est le journal spécialiste en économie, Les Échos. Il y a quelques mois, ce journal a placé Colmar en première position en termes d'attractivité du centre commercial et du centre-ville parce que comme l'a rappelé le collègue SISSLER, nous avons créé un certain nombre de parkings. Alors, parkings multimodaux, oui parce que vous dites que l'on ne fait rien pour empêcher les voitures de rentrer au centre-ville, c'est vrai que certaines communes ont fait ce choix. Elles sont d'ailleurs en train de faire marche arrière parce qu'elles se sont aperçues qu'elles avaient tué les centres-villes. Nous n'avons pas voulu le faire, mais nous faisons tout pour inciter les Colmariens et les autres à utiliser les parkings en périphérie. Ils sont tous à cinq minutes du centre-ville. Tout le centre-ville est ceinturé de parkings à cinq minutes avec une heure de stationnement gratuite ce qui permet aux uns et aux autres de faire des courses rapides ou de ressortir. Je ne crois pas qu'il existe beaucoup d'exemples comme celui-là, mais toute cette politique de stationnement – même si elle n'est pas parfaite, même si on aimerait toujours payer moins, mais à un moment donné, la gratuité du stationnement n'est pas une bonne nouvelle parce que cela crée des voitures ventouses et ne va pas dans le sens de l'attractivité – a été consacrée par ce résultat : Colmar, première position en termes d'attractivité du centre-ville.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire, mes chers collègues, notre 1^{er} Adjoint vient, au travers de son intervention, de rappeler finalement la diversité des actions, des programmes que nous menons et finalement, le sens de notre action. Je voudrais juste inviter les collègues de l'opposition qui visiblement ne se sont pas sérieusement penchés sur le rapport parce que s'ils s'étaient donné la peine de le lire jusqu'au bout, au-delà des chiffres, nous avons pris soin dans la seconde partie de ce rapport de donner le sens de nos

orientations, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Quel est ce sens ? Le 1^{er} Adjoint l'a rappelé, nous avons engagé une série d'actions pour améliorer l'attractivité de Colmar, pour améliorer le cadre de vie, pour améliorer le pouvoir d'achat des Colmariens, pour préparer l'avenir en enrichissant chaque jour davantage les équipements, les aménagements de notre belle cité. Je n'ai d'ailleurs pas trouvé dans vos propos une proposition alternative crédible. Dans vos propos, je n'ai entendu que des critiques, presque gratuites. Finalement, des propos très en marge du sujet qui nous importe ce soir qui est : quels sont les grands axes budgétaires ? Dans vos propos, je n'ai entendu aucune observation sur les fondamentaux financiers de la Ville. Or, lorsqu'on présente un budget primitif, mes chers collègues, je voudrais quand même vous rappeler que l'on doit d'abord parler de la matière financière, celle qui va justement fonder la faisabilité de l'ensemble des actions que rappelait à l'instant notre 1^{er} Adjoint. Vous parlez de sujets, me semble-t-il, très à la marge de l'essentiel. Alors, je voudrais prendre les Colmariens, et notamment les jeunes générations à témoin ce soir, on déplore tellement au niveau macroéconomique l'état des finances publiques dans notre pays, l'état de la dette publique pour les générations futures, vous devriez au moins avoir l'honnêteté intellectuelle et vous réjouir au même titre que nous, majorité, de garder des bons fondamentaux dans la gestion de notre commune. Je n'ai rien entendu de tout cela ou presque rien.

Je salue néanmoins Christian MEISTERMANN qui l'a reconnu pour sa part en introduction de son intervention. Pour le reste, notamment M. HILBERT, excusez-moi, mais votre intervention se situe très à la marge du sujet qui nous incombe ce soir. Intervenez sur les vélos lorsqu'on parle d'aménagement, intervenez sur les parkings lorsqu'on parle effectivement d'infrastructures, mais vous venez avec des parcelles de micro-problèmes – d'ailleurs sans structure, permettez-moi de vous le dire – dans un sujet budgétaire qui doit être d'un autre niveau et avec des résultats qui, je pense, doivent faire la fierté de l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal.

Au regard de ce que disait tout à l'heure Christian MEISTERMANN, je voudrais également associer l'ensemble des équipes de cette ville parce qu'effectivement, sans les agents de la Ville, sans les fonctionnaires de notre belle ville, les élus ne pourraient pas mettre en œuvre les programmes, les engagements annoncés devant les électeurs lors des campagnes. Je voudrais également associer la réussite et les bons chiffres que nous présentons ce soir pour ce budget 2018 au dynamisme, à la prise de conscience qu'il faut parfois faire des efforts supplémentaires à notre époque. Je voudrais vraiment aussi saluer le travail de tous les fonctionnaires dans tous les services de cette maison parce que bien sûr, il y a des efforts à faire, tout le monde doit en faire dans le privé comme dans le public. C'est juste une nécessité dans le contexte national et international que nous traversons. Certes Christian, alors peut-être ici ou là il peut y avoir des souffrances comme d'ailleurs dans toute activité professionnelle, on peut rencontrer des souffrances individuellement ou collectivement, mais ne créons pas de dichotomies inutiles. Je crois que cette réussite est une réussite commune à tous autour de cette table, mais aussi plus largement de l'ensemble des agents de cette ville qui peuvent et qui doivent être fiers devant les Colmariens du travail qu'ils font au quotidien pour

améliorer chaque jour notre cadre de vie, faire en sorte chaque jour que Colmar soit de plus en plus attractive et de plus en plus belle. Nous sommes cités – Monsieur le Maire, tout à l’heure au travers de son propos introductif, nous faisait part d’une communication sur la qualité et l’embellissement de notre ville. Soyons fiers de tout cela, soyons fiers des chiffres, je pense on ne peut plus corrects que nous vous présentons ce soir et votons ce budget avec résolution et détermination. Trouvez-moi dans une commune un maire qui, dès à présent alors que nous parlons du budget primitif 2018, se projette déjà sur 2019. Trouvez-moi une commune qui fasse cela.

Alors, mes chers collègues, je vous invite juste à remettre vos critiques – un peu rapides et à mon sens, pardonnez-moi, très mineures en perspective pour mieux appréhender la matière budgétaire à l’avenir parce que je ne sais pas en définitive, je ne suis pas sûr que mon propos changera votre décision politicienne de vous abstenir, voire de voter contre un tel budget, ce qui est de mon point de vue une ineptie. Je prends encore une fois les Colmariens et les jeunes générations à témoin, on reparlera des bons fondamentaux en matière de dette et de fiscalité de Colmar à l’avenir parce que sans cela, on ne peut rien faire. On peut promettre plein de choses, M. HILBERT, mais si on n’a pas ce sérieux, cette rigueur budgétaire, tout le reste n’est que verbiage, et j’ai envie de dire esprit purement politicien.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je pense que vous avez un petit peu endormi votre majorité qui n’a pas bien écouté mon propos, donc je vais le relire. Non, je plaisante ! Je pense que vous n’avez effectivement pas bien compris mon propos et je pense aussi que la question du stationnement est un petit peu épidermique et vous fait réagir un petit plus qu’à l’accoutumée parce que c’est vraiment un problème actuellement.

Par rapport à nos discussions et à un enjeu un petit peu plus sérieux par rapport au budget, M. JAEGY, je crois que cela fait des années qu’on le répète, on estime que l’investissement est trop élevé par rapport au fonctionnement. Cela touche effectivement le quotidien des Colmariens.

M. le 1^{er} Adjoint, votre lecture du rapport n’a pas apporté plus d’explication quant à son intérêt par rapport à la vie quotidienne des Colmariens puisque vous n’avez fait que relire ce qui a été déjà dit.

Par contre, quand il manque régulièrement des ATSEM dans les écoles, c’est un problème pour les élèves, pour les Colmariens. Je parlais du centre socioculturel, mais cela peut être ailleurs, il manque des animateurs pour animer les jeunes dans nos quartiers après le temps scolaire. C’est un problème qui touche les Colmariens au quotidien. On peut parler des animateurs sportifs. On travaille à budget constant par rapport au personnel. On ouvre des parkings, donc il y a des nouveaux salariés dans les parkings, cela fait des salariés encore un petit peu en moins, etc. Je pense qu’on a quelque chose qui touche la vie quotidienne des Colmariens à ce niveau. C’est quelque chose qui ne vous touche peut-être pas, mais ce n’est pas grave, on a une opposition, Monsieur le Maire, nous a défendus, merci et nous a rappelé que nous étions là pour faire notre jeu.

M. RENIS, Monsieur le Maire a été effectivement réélu cinq fois d'affilée, mais souvent à 50 ou 51 %. Je ne le remets pas du tout en cause la réélection, mais il n'empêche qu'une grosse partie de la population colmarienne n'est pas forcément d'accord avec vous. Nous essayons modestement, peut-être pas à la hauteur de vos espérances, M. JAEGY, à les représenter et à exprimer ce qu'ils ressentent.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je voulais dire quelques mots, non pas pour bien entendu critiquer le fait que vous proposez à notre Conseil Municipal de ne pas hausser les taxes et notamment la taxe foncière, je ne peux que vous féliciter et être d'accord. Il est évident que nous savons que c'est grâce à d'autres ressources que nous pouvons l'éviter.

Vous avez cette fois, et sans doute la première fois, prolongé notre débat sur le budget pour voir les perspectives 2019, voire peut-être 2020. Là, je fais part d'une inquiétude extrêmement grande qu'est la mienne. Vous avez un principe, et vous l'affirmez, de faire ce que vous avez dit. Il semble que le Président de la République ait pris également à son compte cette formule puisqu'il l'a dit, est-ce que vous lui faites payer un droit d'auteur ? Je ne sais pas. Toujours est-il que nous constatons dès aujourd'hui qu'il ne fait pas ce qu'il a dit et qu'il a renoncé, nous le savons tous, à quelque chose d'extrêmement important. Or, le problème de la suppression de la taxe d'habitation est un problème énorme puisque pour faire passer au niveau du Conseil Constitutionnel cette partie du budget, il a été immédiatement indiqué que l'ensemble de la taxe d'habitation serait sans doute supprimé à partir de 2020. Or, de 8 milliards d'euros, nous passons à 20 milliards d'euros d'engagement pour l'État. Dans ces conditions, peut-on réellement croire que l'État sera en mesure de compenser à l'euro près l'ensemble de ces nouvelles charges ? Il est évident que c'est relativement facile la première année puisque c'est un tiers des 80 % dont on sait qu'il ne représente que 6 ou 7 millions d'euros sur les 25 millions d'euros de taxe d'habitation. Où en sera-t-on en 2019 ou 2020 ? Vous vous êtes interrogé et vous l'avez indiqué dans vos perspectives 2019 : que va-t-on faire ? À ce moment-là, nous serons en face de difficultés énormes. Je ne parle pas non plus des dotations si elles sont diminuées ou pas. Là également, le Président de la République a indiqué qu'il n'y aurait pas de modification et diminution, mais je crains le pire puisqu'actuellement, l'État va aller se dégager pour une partie assez importante de ses charges générales et notamment de ses rentrées, et supprimer des rentrées tout en même temps aux collectivités locales pour essayer de faire valoir sa politique. Nous serons dans la situation où nous perdrons toute autonomie fiscale parce qu'il est évident que dès lors que nous n'avons plus le moyen de lever l'impôt, c'est-à-dire les taxes données par compensation par l'État. Nous serons finalement dans la situation des régions et des départements. Vous savez que ces collectivités sont à peu près à 13 % de ressources propres et que tout le reste dépend de l'État. Alors, on parle de décentralisation, mais vous savez qu'elle impose d'avoir la maîtrise des rentrées. Voilà l'inquiétude que je voulais énoncer. Je me permets de le dire parce que vous avez apporté de manière fort intéressante un éclairage sur la situation de 2019. On peut craindre les années 2019, 2020 et 2021, c'est-à-

dire les trois années qui nous séparent soi-disant de la suppression totale de la taxe d'habitation. Ce n'est sans doute pas la seule difficulté que l'on va rencontrer avec la politique actuellement menée au niveau du gouvernement.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjoint JAEGY : Je remercie notre collègue Dominique GRUNENWALD qui remet de la hauteur dans le débat, car la question que tu poses, cher Dominique, et l'inquiétude dont vous venez de nous faire part, cher collègue...

M. le Maire MEYER : On est sur 2018.

M. l'Adjoint JAEGY : Effectivement, nous la partageons. De nombreuses collectivités...

M. GRUNENWALD : C'est vous qui avez parlé de 2019, Monsieur le Maire.

M. l'Adjoint JAEGY : De nombreuses collectivités la partagent et cela fait précisément partie des incertitudes que nous évoquions tout à l'heure avec Monsieur le Maire quant à l'avenir. Cette réforme de la taxe d'habitation qui était un engagement électoral du Président alors candidat, était d'ailleurs un des axes forts de sa campagne. Il a mis en œuvre ce qu'il a annoncé, on peut au moins lui reconnaître cela. Cela ne nous empêche pas, en tant que collectivité territoriale, de nous interroger sur la faisabilité parce que l'État s'est certes engagé à compenser à l'euro près l'ensemble des collectivités au titre de cette suppression progressive de taxe d'habitation, mais qu'en est-il de la faisabilité ? Rien n'est garanti à l'avenir au regard de la situation des finances publiques dans notre pays. D'autre part, ce problème pose vraiment une question dont le Conseil Constitutionnel a été saisi par les parlementaires. Il pose vraiment un problème d'équité fiscale devant cet impôt. Nous suivons naturellement très attentivement au cours des prochains mois les débats qui vont s'ouvrir concernant la réforme plus fondamentale de la fiscalité locale qui pourrait à plus ou moins grande ampleur transformer totalement les conditions dans lesquelles vont s'exercer les pratiques budgétaires au niveau local.

Je voudrais juste également rebondir sur un point soulevé par M. HILBERT. Vous rappeliez que selon vous la section d'investissement est beaucoup trop importante depuis de nombreuses années par rapport à la section de fonctionnement, j'aimerais juste vous entendre dire sur quelle base sérieuse vous fondez votre propos pour prétendre de telles choses.

S'agissant également de vos observations relatives au cœur ou à la sensibilité, plus j'avance dans la vie, plus je me méfie des personnes qui se prétendent avoir le monopole du cœur ou de la sensibilité. Je ne suis pas sûr parce qu'on prétend défendre la sensibilité des Colmariens au quotidien que l'on est d'autant plus crédible au regard du sujet qui est le nôtre aujourd'hui, à savoir le budget.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Rapidement, M. HILBERT, si vous m'écoutez, ne soyez pas méprisant dans vos réponses parce que vous êtes habituellement plus constructif et quand vous l'êtes, vous êtes pertinent. Là, vous l'étiez un peu moins ce soir dans vos réponses. Je pourrais aussi vous

répondre que vous répétez chaque année la même chose parce que c'est ce que vous faites sans chercher à vous adapter à la situation. Cela n'apporte pas grand-chose. Vous faites partie des rares élus – de plus en plus rares, d'ailleurs – qui mesurent la qualité d'une administration à la quantité. Raison pour laquelle la France est l'un des pays, voire le pays d'Europe le plus endetté. Nous avons la Fonction Publique la plus importante, l'Éducation Nationale avec le plus grand nombre de fonctionnaires et pour autant, chaque année, la France dégringole dans le classement de la qualité de l'administration. Ce n'est donc pas une question de quantité. Ce n'est pas en rajoutant 10, 20 ou 30 personnes que l'on sera plus efficace, c'est une question d'organisation et d'efficacité du personnel. Votre vision nous conduirait tout droit à un endettement très fort comme c'est le cas de beaucoup de collectivités qui ont fait ce que vous préconisez et au final, à une augmentation des impôts. C'est exactement ce que nous voulons éviter pour les Colmariennes et les Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. RENIS a demandé la parole ?

M. RENIS : Oui, M. le Maire, parce que je sais également être sérieux. Lorsque je lis le rapport en entier – et parce que je l'ai lu en entier –, l'opposition l'a également lu en entier et ils font absolument fi de certains chiffres. Je vais prendre par exemple la dette à l'habitant, mais qu'ils réalisent, il y a quand même 500 euros d'écart en moins. En plus, quand on compare des chiffres, ces chiffres-là parlent. Le recours à l'emprunt, c'est seulement 15 %, mais se rend-on compte dans quelle ville on vit ? C'est quand même tout à fait exceptionnel. Mais ces chiffres ne vous intéressent pas parce qu'ils sont vraiment excellents et cela, je crois, Monsieur le Maire, qu'il faut impérativement – je ne veux pas marcher sur vos plates-bandes, Monsieur le Maire, vous êtes le spécialiste des chiffres, je vous les laisse, mais ce sont quand même des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Un dernier chiffre, Monsieur le Maire. Je ne connais pas un seul maire en France qui ne signerait pas dès demain d'être réélu cinq fois d'affilée avec 51 % au premier tour.

M. BECHLER : 51 %, virgule quelque chose.

M. le Maire MEYER : Là aussi, il y a des virgules (rires).

Je m'attendais à ce que M. HILBERT dise : « je n'ai pas réponse à certaines questions » puisqu'il a posé des questions qui n'ont pas fait l'objet de réponses.

En ce qui me concerne, que les débats soient aussi larges ne me gêne pas du tout. Nous représentons tous les Colmariens et chacun commente en fonction de sa perception personnelle. Je ne m'amuserais pas à critiquer l'un ou l'autre. Je pars du principe qu'ils sont là pour dire ce qu'ils ont envie de dire. C'est aussi simple que cela.

Néanmoins, M. HILBERT, je reconnais que vous étiez plutôt modéré dans votre intervention. Il vous arrive d'être plus pertinent et plus agressif. Je salue également cette façon de présenter les choses, mais ce qui m'a quand même dérouté – je le dis très amicalement – vous compariez les 42 millions d'euros d'investissement du Musée aux parkings. Que serait Colmar aujourd'hui sans les quatre parkings : Rapp, Lacarre, Saint-Josse et Bleylé ? On serait à l'étroit,

on n'arriverait plus à s'organiser. Alors je pense que la comparaison n'était pas très appropriée dans ce domaine.

S'agissant de la deuxième question relative au parking Bleylé, nous sommes aujourd'hui à 135 abonnés sur les 805 places. Ce n'est pas mal pour deux mois d'exploitation. Je dirais même que c'est très bon puisqu'il y a un certain temps, il y a quelque dix ans, nous avions autour de cette table, un collègue qui m'interpellait toujours sur le taux de remplissage du parking Rapp. Où serions-nous aujourd'hui sans le parking Rapp ? Il en est de même pour le parking Lacarre avec des places gratuites proposées. Également, le parking Saint-Josse. Notre politique modulaire était d'organiser des parkings autour du centre-ville pour permettre à tous les usagers d'aller au centre-ville en dix minutes. C'est ce que nous avons réussi à faire. Je dis que c'est une performance.

Concernant les 1 200 000 euros de produits supplémentaires, ce n'est pas le parking Bleylé qui était concerné, mais l'ensemble des parkings. On ne peut donc affecter au parking Bleylé une surrecette de 1,2 million d'euros. C'était l'harmonisation des tarifs entre les différents parkings.

S'agissant du parking de la Montagne Verte, l'organisation du jury se fait cette semaine pour obtenir le maître d'œuvre, mais le cahier des charges indiquait une capacité d'accueil entre 700 et 800 places. Nous allons nous y tenir. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent tout en passant à côté d'une capacité d'accueil qui n'est peut-être pas aujourd'hui spécialement nécessaire, mais qui le sera dans le futur. Vous vous rappelez également que nous nous étions engagés à dégager les voitures place de la Cathédrale et celles place de la Montagne Verte, ce qui fait déjà que 400 véhicules vont utiliser le nouveau parking de la place de la Montagne Verte. Il est donc déjà à moitié rempli. En même temps, on peut se permettre d'aménager sur le plan paysager deux emplacements qui pour moi sont aujourd'hui des friches, c'est-à-dire autour de la Cathédrale et l'aménagement paysager place de la Montagne Verte.

Cela étant dit, je reviens vers M. MEISTERMANN. Il s'abstient. Cela me rappelle un autre dossier qui n'est pas vieux et qui est en rapport avec Match. Il disait « nous avons voté pour Match ». Or en 2018, nous allons réaliser les travaux d'aménagement du parking qui sont inscrits dans le budget et il va nous dire après : « j'ai voté pour » alors qu'il décline de voter le budget. Je tenais à mettre le doigt là-dessus parce qu'à une certaine hauteur, il y a un défaut de correspondance entre les propos et les actes. Donc, si déjà vous ne votez pas le budget, il ne faut surtout pas revendiquer dans quelques mois que vous avez aidé à voter les crédits pour financer les travaux d'aménagement du parking.

Au-delà de cela, que reste-t-il à dire ? Je suis très content de cet échange puisqu'il a permis de commenter les propositions et de pointer du doigt certaines suggestions. Surtout aussi, il était donné de faire donner un avis sur telle ou telle option, mais vous avez mille fois raison, nous nous sommes écoutés, cela est clair, c'est le jeu de la démocratie, mais au-delà de l'écoute, il y a la mise en œuvre de ce qu'on a promis à nos populations. La mise en œuvre des projets dédiés à la population se retrouve dans ce budget.

Pour le parking de la Montagne Verte, un début de crédit de 1,2 million d'euros est dans le budget, mais c'est un programme pluriannuel. Pour autant, nous n'allons pas désosser la capacité d'ensemble de ce parking puisqu'il doit tourner autour de 700 places d'accueil.

En sus de ce budget 2018, que reste-t-il à dire ? Je pense – pas seulement moi, mais tous les autres élus – seraient disposés de le signer dès demain s'ils étaient en mesure de présenter un tel budget qui, pour la quatrième année, respecte la dépense publique et qui, pour la cinquième année, respecte le taux de la fiscalité locale. C'est exceptionnel. Ce sont deux performances d'autant plus que dans l'ensemble, nous arrivons à compenser les dotations en moins de l'État pour garder la tête hors de l'eau. Si tout à l'heure je vous ai fait la comparaison de l'étude réalisée par Localnova en 2013 par rapport à la situation d'aujourd'hui, je pense que la différence est énorme, donc on sait toujours faire mentir des approches sommaires. Nous avons travaillé pendant cinq ans pour arriver aujourd'hui à ce résultat. Je pense pouvoir dire que l'année 2019 se présente plutôt bien, bien que je ne fasse pas de la spéculation sur le conditionnel de la taxe d'habitation. Je pars du principe que le Président s'était engagé à compenser à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation, je m'en tiens à cela. J'espère qu'il respectera sa parole. Je pense qu'on peut lui faire confiance puisque s'il ne devait pas le faire, ce serait une révolution populaire dans toute la France. Je rappelle que pour la Ville de Colmar, sur les 30 millions d'euros de fiscalité, il y a 16 millions d'euros pour les taxes foncières bâties et 14 millions d'euros pour la taxe d'habitation. Voyez ce que cela représenterait si les dégrèvements n'étaient pas compensés.

Voilà, j'ai terminé en ce qui me concerne. Mme SANCHEZ, je suis désolé.

Mme SANCHEZ : Ce n'est pas moi, c'est Monsieur qui a appuyé.

M. le Maire MEYER : Je suis désolé, je termine le débat, vous aviez droit à la parole. Le budget est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget est approuvé avec 4 oppositions et 5 abstentions.

M. l'Adjoint, la suite s'il vous plaît.

6. Autorisations de programme et crédits de paiement – actualisation Budget Primitif 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Co-garantie communale au profit de Pôle Habitat – Colmar Centre Alsace – OPH pour quatre emprunts d'un montant total de

**2 692 600 euros, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**8. Co-garantie communale au profit de Pôle Habitat – Colmar Centre
Alsace – OPH pour deux emprunts d'un montant total de 580 000 euros,
contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**10. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre
de l'année 2018.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**11. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des
Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la
patinoire municipale.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, c'était au sujet, Monsieur le Maire, du point précédent, j'ai une petite question à poser. Puisqu'on parlait de l'OMS, il est question du transfert de l'OMS, le projet est-il en train d'avancer ? Je voulais simplement avoir un point sur la situation, savoir si cela se fera au courant de cette année ou en 2019.

M. le Maire MEYER : Il est possible que ce soit cette année, mais c'est dépendant de l'avancée du dossier du Musée d'Histoire Naturelle parce que le nouveau Président a un projet par étage. La première partie serait l'occupation des locaux actuellement occupés par l'OMS.

M. GRUNENWALD : À l'heure actuelle, la Maison des Syndicats n'est pas en jeu pour le moment ?

M. le Maire MEYER : La première étape serait l'occupation des locaux de l'OMS.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

12. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club d'Enseignement du Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas si M. l'Adjoint pourrait me répondre, mais pourquoi y a-t-il eu une dissolution de l'ancienne association du Club des Sports de Glace ?

M. l'Adjoint BRUGGER : Il n'y a pas eu dissolution de l'ancienne association des Sports de Glace. Je pense que vous voulez parler du Hockey Club. Pendant un certain temps, au sein de la même association, il y avait deux clubs différents : l'équipe première Les Titans et le reste des sportifs, mais ce n'était pas très clair. Lors de la dernière assemblée générale, ils ont convenu de tout mettre dans un pot commun et de bien rester groupés dans le but de faire monter le club. On ne pouvait pas distinguer l'équipe première qui est très brillante et qui est même première actuellement dans sa poule, et les jeunes. Il est normal que les jeunes aient besoin d'une locomotive. Il faut vraiment qu'ils aient au sein de leur club une équipe première performante. Il a donc

été décidé à la dernière assemblée générale de grouper le club fanion et le reste des équipes du Hockey Club.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : J'ai vu dans la revue des Maires de France de la semaine dernière un reportage sur le financement des permis de conduire. Ils font voir une opération qui avait pu soutenir 9 cas. Nous sommes à 541 cas chez nous.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

15. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de financement pour l'aménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels de grosse capacité entre la Ville de Belfort et le port autonome de Strasbourg d'une part, et le port de Colmar Neuf-Brisach d'autre part.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Retrait de la délibération du 11 décembre 2017 portant sur les tarifs 2018 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, nous sommes au bout de l'ordre du jour. Je n'ai pas été saisi de questions diverses. Je crois que c'est presque une première de terminer la séance budgétaire à 20 h 30 tout en ayant très largement profité d'un échange où chacun et chacune a pu dire ce qu'il avait envie de dire. Mes chers collègues, merci, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 25